



LE CANARD DÉCHAÎNÉ

libre ensemble



SOMMAIRE

Le canard en colère

Directrice de publication
Dominique TABARIE

Conception
Branislav PETROVSKI
Thierry FLAQUIERE

Ont participé à ce numéro

L'équipe

UNSA

Téléphone :
01 58 38 81 61

Courriel :
contact@unsa.generalis.com

ANNULATION DES ACCORDS DU NOUVEAU CONTRAT SOCIAL.

Le couperet est tombé :

La cour d'appel a confirmé l'annulation de l'accord sur l'organisation et le temps de travail.

Elle a également annulé, sans effet rétroactif, les 6 autres accords indissociables du NOUVEAU CONTRAT SOCIAL : accord sur le TÉLÉTRAVAIL, sur l'emploi province, sur l'augmentation des primes d'équipe et des variables, sur le bien-être et la qualité de vie au travail, accord sur le doublement du budget de l'accord EGALITE PROFESSIONNELLE et l'accord sur le variable des Inspecteurs des DMSMO.

FO et CGT vont demander la signification (application immédiate) du jugement à la direction. Ils ont « gagné » le procès. Il est donc inimaginable de penser qu'ils ne vont pas le faire.

Que va-t-il se passer concrètement ?

TOUS LES ACCORDS TOMBENT A EFFET IMMÉDIAT.

- Suppression du télétravail et le retour à SAINT DENIS ou dans les DR des 1100 télétravailleurs.
- Primes d'équipe et variables des cadres et des inspecteurs : la dernière augmentation devait se faire en 2019...
- Arrêt des consensus donc fin des horaires aménagés qui permettaient de gérer nos heures (surtout par temps de grève ou d'intempéries).

- Arrêt de l'emploi province.

- Temps de travail 2 possibilités

1. l'accord sur le temps de travail précédent de 11/2003 s'applique (les juristes sont partagés) et la RH a déjà annoncé qu'elle allait le dénoncer.
2. Generali se retrouve sans accord, et la direction demandera la stricte application du code du travail : suppression des RTT et retour aux 35 H par semaine en horaires fixes imposées par la direction.





Les syndicats FO et CGT, partisans d'une action poussée jusqu'à ses limites extrêmes, quelles qu'en soient les conséquences pour les salariés, ont « gagné » le procès. Ils sont contents ! Les salariés beaucoup moins. Quant à leurs sympathisants ? Ils souffriront comme les autres salariés. Ces syndicats ne représentent pas réellement les intérêts des salariés mais le leur. Ils sont rétrogrades dans leur façon de voir le monde du travail et sont beaucoup trop politisés. Ils défendent une idéologie jusqu'au-boutiste très éloignée du monde réel et des problématiques journalières des salariés. Ils sont dangereux par leur entêtement idéologique !

Ce sont les Don Quichotte du syndicalisme !

Ils se battent contre des moulins à vent !!!!

Ils ont gagné sur la forme mais pas sur le fond ; **l'augmentation du temps de travail n'est pas assujettie à un salaire ni à un avenant au contrat de travail. Ils ont été retoqués par le juge (lisez le délibéré). Ce qui veut dire que la direction peut augmenter le temps de travail sans avenant et sans salaire. ET SANS REMBOURSER LES JOURS RTT REMPLACÉS PAR LE NCS DEPUIS 2016 !**

Pour l'UNSA ce procès est un immense échec pour les salariés. Ce sont les victimes de ces syndicats très forts quand il s'agit de tout casser, mais quand il s'agit de construire et de prendre leurs responsabilités, il n'y a plus personne.

L'UNSA essaie de protéger les salariés en négociant avec la direction, seul moyen de préserver leurs droits. C'est tellement facile de critiquer et/ou contester un accord sans faire la moindre proposition lors des négociations.



Et demander l'annulation d'un accord signé par son syndicat (la CGT a signé le télétravail) prouve que le ridicule ne tue pas ! Ils sont toujours vivants !!!

Aujourd'hui, avec l'application des lois MACRON, la direction a un véritable boulevard pour faire à peu près tout ce qu'elle veut... Elle le dit d'ailleurs dans sa communication aux salariés. Et elle ne va pas s'en priver !!!

Merci les Don Quichotte !

L'UNSA a demandé à la direction l'ouverture de négociations afin de limiter à outrance le tsunami provoqué par l'annulation de ces accords.

1100 télétravailleurs, 50 emplois province, 5000 salariés qui ont bénéficié des augmentations des primes d'équipe et des variables et des horaires aménagés attendent avec crainte la signification du jugement. Il est hors de question de les abandonner. Nous prendrons nos responsabilités. Comme d'habitude !

N'hésitez à contacter nos représentants ! Confidentialité assurée !

Permanence assurée chaque lundi, de 12h00 à 14h00 au bureau UNSA situé à WILO, W01 zone B2

